**Zeitschrift:** Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte

= Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie =

Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte

**Band:** 77 (1994)

**Artikel:** Notes sur la famille helvète des Camilli

Autor: Berchem, Denis van

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-117404

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Denis van Berchem

# Notes sur la famille helvète des Camilli

### Résumé

L'article qui suit comporte deux parties nettement distinctes

La première est une étude historique, qui cherche à préciser, à la lumière des inscriptions, le rôle des Camilli dans le développement de la cité d'Avenches au début de l'Empire. Aussi se présente-t-elle comme un mémoire érudit, assorti de notes.

La seconde, en revanche, qualifiée d'appendice, a pour objet exclusif de reconstituer l'histoire d'une inscription et de ses publications successives. Pour éviter tout accident d'interprétation, on a jugé nécessaire d'inclure les références dans le texte.

Des fouilles exécutées au printemps 1990 sur le site appelé «en Chaplix», à la sortie nord d'Avenches, ont fait apparaître une colonne de calcaire blanc portant la dédicace suivante: Silvano et Neptuno Aprilis C. Camilli Paterni ser (vus)1. La base de cette colonne a été retrouvée à quelque 50 m de l'extrémité amont du canal aménagé sous Hadrien pour permettre l'acheminement de matériaux de construction depuis le lac de Morat. Neptune est le dieu habituel des bateliers; la mention de Silvain, dieu des forêts, suggère une activité de construction navale exécutée sur place. Mais ce canal n'est pas tracé en direction de la ville d'Avenches, il s'achève à proximité d'une grande villa suburbaine, dont le site a été repéré au lieu dit «en Russalet». Il est donc tentant d'y voir le résultat d'une initiative privée, prise dans la perspective de la construction de la villa, dont le propriétaire serait alors C. Camillius Paternus et le maître d'œuvre son esclave Aprilis.

Cette découverte a ramené l'attention sur la grande famille des Camilli, qui a joué un rôle important en Suisse occidentale dès le début de l'époque romaine, comme en témoignent les nombreuses inscriptions qui nous en font connaître les membres. Leur nom apparaît d'abord comme un cognomen, Camillus, assorti d'un gentilice, Valerius, Iulius ou Flavius, dont nous allons essayer de préciser l'origine; puis comme un gentilice, Camillius, et c'est l'effet de l'octroi à Avenches, par Vespasien, du droit latin, en vertu duquel les notables de la cité accédaient automa-

## Zusammenfassung

Der nachfolgende Artikel umfasst zwei unterschiedliche Teile.

Deren erster, eine historische Untersuchung, versucht auf der Basis von Inschriften die Rolle der Camilli in der Entwicklung des frühkaiserzeitlichen Avenches genauer zu umreissen. Äussere Form ist die gelehrte Abhandlung mit Fussnoten.

Der zweite Teil, übertitelt mit «Anhang», rekonstruiert die Geschichte einer Inschrift und ihrer Veröffentlichungen. Um jede Fehlinterpretation zu vermeiden, schien es nötig, die jeweiligen Literaturhinweise direkt in den Text zu setzen.

tiquement à la dignité de citoyens romains par le seul exercice d'une magistrature; c'est ce que montre abondamment l'onomastique de Nîmes² et de Vienne³ devenues cités latines bien avant Avenches. Cette pratique permettait aux gens du terroir, moyennant une modification minime de leur nom, de conserver une identité dont ils étaient fiers.

C. Camillius Paternus fut donc de ceux qui bénéficièrent de cette disposition. Si l'on en juge par l'analyse dendrochronologique des pieux de chêne sur lesquels reposait la colonne érigée par l'esclave Aprilis et largement répandus aux abords du monument, l'aménagement du canal remonterait aux premières années du 2e siècle. La villa du Russalet, dont l'enceinte et plusieurs bâtiments intérieurs ont pu être localisés dans le terrain par photographie aérienne, traduit, par sa surface inhabituelle de quelque dix hectares, la fortune considérable de ce Camillius, si c'est bien lui qui en fut le propriétaire.

Passons maintenant en revue les Camilli qui ne portent pas le gentilice familial, parce qu'ils ont vécu avant la création de la colonie. A vrai dire, l'un d'eux, C. Flavius Camillus, fait problème, car il fut à Avenches *duovir* et prêtre de l'empereur<sup>4</sup>. On peut se demander pourquoi, à l'encontre des générations suivantes, il est resté fidèle au nom de la dynastie qui régnait de son vivant dans l'Empire. Serait-il devenu citoyen romain dès avant l'octroi du droit latin à sa cité? C'est le moment de se rappeler les liens

qu'avait pu nouer, avec certains membres du peuple helvète, la famille de Vespasien, alors que le père de l'empereur, Flavius Sabinus, venu sur le tard à Avenches pour y exercer le métier de banquier, devait y mourir<sup>5</sup>. Il se pourrait que l'un d'eux, pour des services rendus à ses proches, ait été recompensé par l'empereur, après son avènement, par sa promotion au rang de citoyen romain. Devenu de ce fait un Flavius Camillus, il aurait par la suite plaidé pour ses compatriotes et obtenu pour eux le privilège envié du droit latin. On comprend mieux, alors, les honneurs exceptionnels dont il fit l'objet, tant dans le chef-lieu que dans les bourgs secondaires (la seule inscription qui nous le fasse connaître a été retrouvée à Yverdon); proclamé par ses pairs patron de la cité, pour les services rendus à la chose publique, il vit son nom attaché à une schola, ou halle publique, qui devait plus tard abriter les nombreuses statues commémorant, avec lui, des membres de sa famille6.

A la même génération que C. Flavius Camillus appartient Iulia Festilla. Fille de C. Iulius Camillus, dont il va être question, elle a connu la période antérieure à la création de la colonie<sup>7</sup>. Mais une fois obtenu le nouveau statut d'Avenches, Iulia Festilla devait y occuper une place en vue; elle y fut la première prêtresse d'une impératrice. L'inscription d'Yverdon qui nous apprend ce détail, émane des habitants de ce bourg (vikani), qui la qualifient d'excellente voisine, ce qui nous oblige à la situer dans la région, et on ne peut s'empêcher de penser à l'importante villa de Bosceaz près d'Orbe. Outre deux statues, commandées l'une et l'autre par testament et dont les dédicaces ont été retrouvées à Avenches8, la première de son père C. Iulius Camillus, la seconde d'un autre membre de la même famille, C. Valerius Camillus, auquel on reviendra plus loin, Iulia Festilla a édifié un autel à Apollon, retrouvé dans l'église de Baulmes sur la route conduisant d'Orbe ou d'Yverdon au col de Jougne<sup>9</sup>.

C. Iulius Camillus, membre de la tribu Fabia, nous est connu par deux inscriptions au texte rigoureusement semblable, sinon que l'une émane de la colonie flavienne des Helvètes par décret des décurions 10, alors que l'autre est l'effet d'une disposition testamentaire de sa fille Iulia Festilla"; elles ont toutes les deux le caractère d'un hommage posthume. Il appartient donc à la génération précédente et n'a pas connu la cité latine, ou du moins, n'a pas eu le temps d'y assumer des charges. Dans le cadre de la cité pérégrine, il remplit la fonction, sans doute honorifique, de magister sacrorum Augustalium, qui fait de lui le principal responsable du culte impérial 12. Mais c'est dans la vie militaire qu'il trouva sa plus grande satisfaction. Sa carrière vient d'être étudiée à nouveau par Mme R. Frei-Stolba, qui a, au surplus, rétabli une lecture correcte des deux inscriptions qui le concernent 13. Sa fortune, sans doute encore assez exceptionnelle à cette époque en pays helvète, lui permettant d'occuper dans l'armée romaine un poste réservé aux membres de l'ordre équestre, il fut d'abord tribun de la légion IIII Macedonica et participa à ce titre à la guerre contre les Chattes, en 41 ap.J.-C., ce qui le fit connaître de S. Sulpicius Galba, alors légat de Germanie Supérieure <sup>14</sup>. Puis il fut rappelé (*evocatus*) à l'occasion de la campagne de Bretagne (43 ap.J.-C.) par l'empereur Claude, peut-être à la suggestion de Galba, qui l'accompagnait, et son comportement lui valut d'être décoré de la lance et de la couronne d'or, honneurs réservés aux chevaliers.

Il faut noter que le père de C. Iulius Camillus, qui portait le même nom que son fils, était lui aussi citoyen romain. Tenant son gentilice et son appartenance à la tribu Fabia d'un des premiers empereurs, il aura vécu sous Tibère et sans doute déjà sous Auguste, et aura été témoin des débuts de la ville d'Avenches, dont l'implantation ne semble pas être antérieure au règne d'Auguste.

Qu'il exista une relation étroite, sans doute une parenté, entre les divers Camilli que nous venons d'énumérer et les Valerii Camilli, peut difficilement être contesté. Outre le cognomen qui leur est commun et qui a une origine celtique et vraisemblablement indigène 15, cela résulte du fait que la même Iulia Festilla demande par testament que soit érigé un monument commémoratif à C. Valerius Camillus en même temps qu'à son père C. Iulius Camillus. Il ne nous est connu, du reste, que par cette seule inscription 16, bien qu'il ait été honoré de funérailles publiques, aussi bien chez les Eduens, dans la cité desquels il vécut et peut-être mourut, que chez les Helvètes, qui lui élevèrent des statues, au nom de leur cité comme à celui des pagi. Quand a-t-il vécu? On a relevé dans le texte de la dite inscription des archaïsmes qui conviendraient à la période claudienne; le fait qu'elle résulte du testament de Iulia Festilla ne réduit pas la portée de cette observation, car ce texte peut fort bien avoir été purement et simplement copié sur une dédicace antérieure. On sait que l'empereur Claude fit ouvrir la route du Grand Saint-Bernard qui, en se prolongeant à travers la Suisse occidentale reliait, par le col de Jougne, l'Italie à la Gaule Chevelue. Il en résulta un trafic commercial intense sur territoire helvétique; C. Valerius Camillus entretenait vraisemblablement des relations d'affaires avec les Eduens. Contemporain de C. Iulius Camillus, il était suffisamment proche de Iulia Festilla pour qu'elle tînt à perpétuer son souvenir.

On connaît un deuxième Valerius Camillus à la faveur d'un autel consacré à Mars Caturix pour le rétablissement de la santé de D. Valerius Camillus (fig. 1). L'auteur de la dédicace est un autre citoyen romain, peut-être un client de l'intéressé. L'autel fut trouvé à une date inconnue, à Pomy près d'Yverdon. Il fut acquis vers le milieu du siècle dernier par le banquier genevois Etienne Joseph Fol, qui le transporta dans le jardin de la maison qu'il venait d'acheter à Vandœuvres. Il s'y trouvait encore cent ans plus tard, quand je suis allé à sa recherche. Une première lecture de

son texte, publiée par Mommsen en 1854, donna cours à un cognomen fautif qui, bien que dûment corrigé par le même Mommsen dans le CIL XIII, 2 (1905), se perpétua dans les recueils d'inscriptions de nos régions. L'histoire de cette inattention, largement partagée par de savants collègues, est suffisamment instructive pour que nous la traitions en détail en appendice.

L'ex-voto offert à Mars Caturix, «roi des combats», comme le qualifie son nom gaulois, est-il l'indice d'une dévotion particulière des Camilli à l'endroit de ce dieu? Son culte est attesté par plusieurs inscriptions recueillies en territoire helvétique, qui n'émanent pas toutes d'un Camillus, alors que la seule mention connue de Mars Caturix, en dehors de ce territoire, figure sur un autel trouvé à Bökkingen, dans un fort de Germanie Supérieure, occupé au 2e siècle par une cohorte helvète 18. Il faut toutefois signaler ici qu'à quelque sept kilomètres d'Yverdon et moins de cinq de Pomy, fut mise au jour, sur un site qu'occupait apparemment une grande villa romaine, l'inscription commémorant la réfection d'un temple à Mars Caturix par les soins d'un certain L. Camillius Aetolus 19. Le cognomen Aetolus suggère, à première vue, une origine grecque et par conséquent servile. Mais, à la différence de tant d'autres régions du monde hellénistique, l'Etolie ne paraît pas avoir été un réservoir d'esclaves pour les Romains. Je souhaite donc attirer l'attention sur une autre explication possible. Au livre 7 de son Histoire Naturelle 20, Pline énumère les inventions faites au cours des âges par les hommes dans les domaines les plus divers et notamment au chapitre des armes, celle du javelot muni d'une courroie, qu'il attribue à Aetolus, héros éponyme de l'Etolie; on sait par ailleurs que les Gaulois ont fait un large usage de ce javelot dans leurs guerres contre les Romains ou avec eux<sup>21</sup>. Mais Pline précise: Aetolus fils de Mars. Encore que cette filiation ne nous soit connue que par le seul Pline, elle me paraît donner un sens au cognomen Aetolus dans une famille où le culte de Mars était en honneur.

Achevons cette revue des principaux Camilli que nous connaissons par le rappel d'un personnage qui, selon moi, a largement contribué à la fortune ultérieure de cette famille. Préparant un article pour les «Mélanges» offerts à mon maître Jérôme Carcopino<sup>22</sup>, et toujours à l'affût de renseignements sur les passages transalpins dans l'antiquité, je m'appliquai à retracer l'itinéraire de la fuite de Decimus Brutus et le cadre des derniers jours de son existence, après que, lâché à Grenoble par les légions qu'il y avait amenées par le Petit Saint-Bernard et privé en même temps de l'appui de Munatius Plancus, proconsul des Gaules, il se vit contraint de renoncer à poursuivre une guerre désormais sans espoir contre Antoine. Après une vaine tentative de franchir le Rhin dans la région de Bâle, avec l'espoir de rejoindre en Macédoine, à travers un territoire encore germanique, les forces de son cousin Marcus Brutus, il revint sur ses pas, dans le pays des Séquanes,

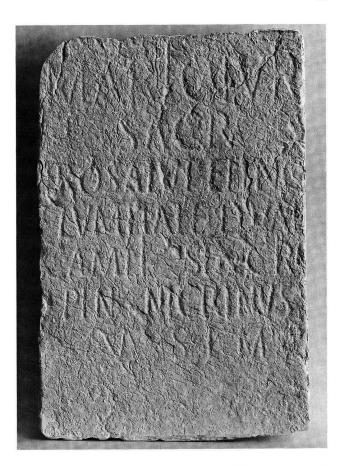


Fig. 1. Copie de l'autel dédié à Mars Caturix, trouvé à Pomy et transporté à Chougny près de Vandœuvres GE. Plâtre exécuté au Musée d'Art et d'Histoire, par Michel Hirschy. Photo René Steffen, Genève.

avec une poignée de compagnons, déguisés en Gaulois et s'efforçant de passer inaperçus. J'ai exposé les raisons qui me faisaient penser que la seule voie alors praticable à travers le Jura, qui lui permît de regagner au plus vite le versant sud des Alpes, par le Grand Saint-Bernard, était le col de Jougne. Comme tous les cols, que les Romains n'avaient pas encore adaptés à leur usage, il était étroitement contrôlé par les habitants du pays, qui en tiraient profit et s'enrichissaient aux dépens des voyageurs<sup>23</sup>. C'est là que Brutus fut capturé et conduit, à sa demande, auprès du chef local, qui, dans le passé, avait eu de bons rapports avec lui; ayant aussitôt reconnu son prisonnier, celui-ci lui témoigna les plus grands égards, mais en secret, il avertit Antoine, qui ordonna sa mise à mort immédiate.

Appien, à qui nous devons le récit le plus détaillé de cet épisode, donne à ce chef, qu'il qualifie de «dynaste», le nom de Camilos, répété quatre fois dans son texte, ce qui exclut tout accident de copie <sup>24</sup>. Chez Velleius Paterculus <sup>25</sup>, il est appelé Camelus, ce qui est pratiquement le même nom, puisqu'en celtique l'*i* et l'*e* brefs sont interchangeables. On ne retiendra pas, en revanche, celui de Capenus, qui figure dans un passage manifestement corrompu de l'abréviateur de Tite Live <sup>26</sup>. Ce nom de Camillus, qui caractérise, dès le début de l'Empire, une grande famille

helvète, apparaît rarement dans les inscriptions du reste de la Gaule et n'est pas attesté en pays séquane. Il est vrai que selon Tite Live, repris par Orose<sup>27</sup>, c'est un Séquane qui aurait livré Decimus Brutus à la mort. Mais si Camilus était alors le maître du col de Jougne, il devait occuper les deux versants de la chaîne, et déborder ainsi en territoire séquane, à supposer que la frontière entre les deux peuples correspondît, dès cette époque, à la ligne de faîte du Jura. Or, quelle que fût son appartenance ethnique, Camilus ne pouvait habiter que sur le versant oriental, ouvert sur le plateau suisse et largement pourvu de terres cultivables, plutôt que sur le versant occidental montagneux et boisé sur une longue distance.

Peut-être possédait-il déjà la citoyenneté romaine. On sait que les Romains s'assuraient volontiers l'appui de notables de régions qui ne leur étaient pas encore soumises en leur conférant leur droit de cité. Ainsi les Pompei de la haute Vallée de l'Isère, au débouché du Petit Saint-Bernard, l'ont-ils reçu de Cn. Pompée le Grand, avec son nom, lorsqu'il franchit les Alpes en 77 av. J.-C., pour traverser le pays des Allobroges, alors en pleine insurrection, comme le reste de la Province Transalpine 28. S'il s'avérait exact que les Romains avaient déjà conféré cet honneur au patron du col de Jougne, on comprendrait mieux qu'il fût connu de Decimus Brutus et que celui-ci ait pu se flatter de se voir libéré par lui et l'on s'expliquerait l'aspect républicain du gentilice Valerius, porté ultérieurement par une branche des Camilli 29.

On aura remarqué, au cours de notre énumération, la mention répétée de villas, dans les vestiges desquelles ont été retrouvées les inscriptions relatives aux Camilli. Il n'est pas douteux qu'ils aient été de grands propriétaires terriens, comme l'étaient du reste, au début de l'Empire, tous les représentants de la noblesse gauloise. Ils ont été aussi

de grands bâtisseurs; on a vu l'exemple de C. Camillius Paternus. On ne peut s'empêcher de rapprocher de l'autel de Mars Caturix, trouvé à Pomy, dans les restes d'une villa mise au jour au siècle dernier, celui qu'a consacré au même dieu un certain Iulius Silvester, qualifié de *lapidarius* 30.

Quant à Camillius Polynices le Lydien, manifestement un affranchi, il se dit orfèvre, tout en étant membre de la corporation des charpentiers, dont il a rempli toutes les charges<sup>31</sup>.

Enfin il nous faut parler de la villa de Bosceaz près d'Orbe. Connue depuis longtemps par les mosaïques qu'on y a trouvées et partiellement conservées, elle est revenue au premier plan de l'actualité à la faveur des fouilles qu'y mène, depuis 1986, le professeur Daniel Paunier avec ses étudiants de l'Institut lausannois d'archéologie et d'histoire ancienne. On connaît mieux désormais le plan de la villa du 2e siècle de notre ère, mais on a aussi retrouvé, avec celui de la villa du 1er siècle, les restes d'établissements plus anciens prouvant l'existence, sur ce site, d'un habitat remontant à l'époque de la Têne. Dans mon article de 1966, j'ai d'ores et déjà indiqué que Camilus avait de fortes chances de résider sur le plateau d'Orbe, où sa famille se sera perpétuée au siècle suivant. A une distance de moins de dix kilomètres d'Yverdon on comprendrait que Iulia Festilla ait pu être qualifiée d'excellente voisine par les habitants du vicus, si c'est elle qui y résidait alors. Mais Festilla ne porte pas le gentilice de Valeria. Il se pourrait toutefois que sa mère ou sa grand-mère soit née Valeria et ait épousé un Iulius Camillus; on constate en effet qu'à toutes les époques, les mariages entre cousins étaient fréquents dans les familles fortunées et n'étaient souvent motivés que par le seul souci de sauvegarder, d'une génération à l'autre, l'intégrité des biens familiaux.

> Denis van Berchem chemin de l'Ecorcherie 36 1253 Vandœuvres

## Appendice

Préparant mon article sur «la fuite de Decimus Brutus», pour les Mélanges J. Carcopino, je recensai les Camilli attestés par l'épigraphie; j'eus alors la surprise de constater qu'un D. Valerius Camillus, pourtant enregistré par le CIL XIII, 5054, était remplacé dans le recueil d'inscriptions romaines de Suisse de Ernst Meyer, dans E. Howald et E. Meyer, Die römische Schweiz, Texte und Inschriften (1940) 246, note 165, par un certain D. Valerius Amitus. Sans relever la divergence de son texte d'avec celui du CIL, E. Meyer se réfère à W. Deonna, Inventaire des monuments romains de Genève, paru dans Genava IV, 1926, 245s., note 78. Deonna, indiquant que la pierre, un autel dédié à Mars Caturix, trouvé à Pomy, avait été transporté à Chougny près de Vandœuvres, dans la propriété Fol, à deux pas de chez moi, je suis

aussitôt allé la voir. L'autel se dressait sur la terrasse, au centre d'un massif de fleurs, et dans la mesure où me l'ont permis le lierre, la mousse et les incrustations de terre qui le recouvraient, je me suis efforcé d'y retrouver les traces de ce nom qui faisait problème.

Si, en fin de la ligne 4, les lettres D. VAL. étaient aisément reconnaissables, au début de la ligne 5, un A et un M m'ont sauté aux yeux, suivis de deux jambages verticaux dépassant en hauteur les lettres environnantes et barrés à divers niveaux de striures dont il est difficile de savoir si elles sont voulues ou accidentelles; ce qui m'a frappé aussi, c'est que dans cette inscription, où toutes les lignes sont centrées, à la ligne 5, en revanche, s'il fallait admettre que le A en était la première lettre, il faudrait s'accommo-

der d'un espace libre à son début, alors qu'elle se poursuit jusqu'à l'extrême limite de la surface de la pierre. Inspectant de près cet espace visiblement érodé, en m'aidant de mes ongles et d'une lampe de poche, j'ai cru y reconnaître le tracé d'un arc correspondant au C de CAMIL. Il n'en fallait pas plus pour emporter ma conviction et, rentré chez moi, je complétai mon article par la note suivante: «La lecture du *corpus* est certaine. L'erreur commise sur le nom par W. Deonna, dans Genava, 4, 1926, 245, n. 78, a malheureusement passé chez Howald-Meyer...»

Avant de formuler cette remarque quelque peu cavalière à l'endroit d'un archéologue réputé, que j'imaginais trop vite victime d'un accident de copie ou d'une faute d'impression, j'aurais dû rechercher les publications antérieures de ce texte, à commencer par la plus ancienne, due à nul autre que Théodor Mommsen, auteur du premier recueil systématique d'inscriptions romaines trouvées sur le territoire suisse (Inscriptiones Confoederationis helveticae latinae. MAGZ 10, 1854). Alors qu'il professait à l'Université de Zurich il s'était vu chargé par la société locale des «antiquaires» d'une entreprise pour laquelle il sut trouver le concours de nombreux savants et érudits recrutés dans les divers cantons intéressés. L'existence de l'inscription de Chougny lui fut signalée par Frédéric Soret, dont on sait qu'ayant fait carrière à Weimar, comme conseiller aulique du grand-duc, il était resté en étroit contact avec ses amis allemands, notamment Goethe et Eckermann; sans doute accueillait-il avec chaleur les ressortissants de ce pays qui lui étaient recommandés. Mommsen alla donc voir l'inscription sur la terrasse de la maison Fol où elle se trouvait encore un siècle plus tard; il communiqua sa copie à Soret qui la publia aussitôt dans le Journal de Genève (31 décembre 1853), avec quelques autres trouvées récemment dans la région. L'article donne le fac-simile du texte relevé par Mommsen, une transcription, une traduction et s'achève par une phrase qui procède vraisemblablement d'une réflexion de Mommsen: «Quant au nom de Decimus Valerius Amitus, comme il a beaucoup souffert, on ne pourrait s'en porter garant.» Dans son recueil de 1854 (n. 70), Mommsen ne donne que le fac-simile, tel qu'il l'avait remis à Soret, sans transcription ni traduction; le cognomen Amitus revient dans l'index, affublé d'un astérisque qui le désigne comme incertain. Au surplus, Mommsen ne connaît pas la provenance de la pierre qu'il situe à Chougny «in villa Fol». Le premier renseignement à cet égard nous vient d'Henry Fazy, historien et homme politique genevois, auteur d'un «Catalogue du Musée cantonal d'archéologie de Genève (1863)» où, page 25 et en note, il cite, sans en donner le texte, la dédicace au dieu Mars «qui existe dans la campagne Fol à Chougny; elle a été découverte à Yverdon et transportée à Genève». Revenant sur l'autel de Chougny, dans la Revue archéologique, N.S. 16, 1867, 156, Fazy précise «Ce monument provient d'Yverdon, d'où il a été transporté à Chougny, ce fait m'a été affirmé de la manière la plus positive par le propriétaire de la villa où on conserve encore cette inscription»

Telle est encore la provenance affirmée, d'après Fazy, par Emile Dunant, Catalogue raisonné et illustré des séries galloromaines du Musée épigraphique cantonal de Genève (1909). Les inscriptions dispersées dans le canton et ses environs y font l'objet d'une annexe; l'autel dédié à Mars Caturix est décrit aux pages 112–113, avec un dessin qui reproduit exactement la première lecture de Mommsen et donc le cognomen Amitus. Pas de référence au «Corpus», qui pourtant parut en 1905; décédé en 1902, Dunant ne l'a pas connu et son catalogue est un ouvrage posthume.

On le voit, la faute de lecture que j'imputais à Deonna pouvait se réclamer de précédents plus qu'honorables. Mais ma note a passé complètement inaperçue; de nouveaux recueils ont paru dans les décennies qui suivirent, où le cognomen Amitus n'est pas remis en cause. Le premier est celui de Gerold Walser, Römische Inschriften der Schweiz, Teil I, Westschweiz (1979). Les inscriptions présentées sont toutes accompagnées d'excellentes photos faites par l'auteur du recueil. Celle de l'autel de Chougny (n. 60), particulièrement lisible, ne saurait avoir été prise sur la pierre originale, vu l'état où je l'avais vue moi-même quelques années auparavant, mais sur un moulage, exécuté selon Dunant en 1896 et conservé au Musée d'Art et d'Histoire. Au début de la ligne 5, on distingue clairement la trace d'une rainure arrondie où, fort de mon expérience, je crois reconnaître le C de Camillus. Mais l'auteur reste fidèle à la lecture traditionnelle, tout comme Jean-Louis Maier, qui publia, en 1983, un ouvrage intitulé «Genavae Augustae» et qui contient les inscriptions romaines de Genève. L'autel de Mars Caturix y est cité (n. 95), avec la transcription devenue usuelle, mais voilà qu'elle est suivie d'une information surprenante: «Monument provenant d'Yverdon, apporté avant le milieu du 19e siècle à Chougny, où il fut conservé dans la propriété Fol jusqu'en 1973, date à laquelle un des vendeurs de cette campagne, le Dr. Pruvot, l'a subrepticement emportée à Antibes (Alpes Maritimes)...»

Avant de poursuivre ce feuilleton, demandons-nous pourquoi Mommsen, qui, en 1854, avait accrédité la lecture Amitus, non sans réserve, du reste, a adopté celle de Camillus, apparemment sans avoir revu l'original, dans le Tome XIII du CIL, où il s'était chargé du chapitre des inscriptions de Suisse. Il faut ici être attentif aux indications données par lui tant dans le lemma qui précède que dans l'apparat qui suit le texte du document. C'est en 1865 que parut par les soins de F. Keller et H. Meyer un supplément au recueil de Mommsen (erster Nachtrag zu den Inscript. Conf. helv. lat. von Th. Mommsen. MAGZ XV, Heft 5). A la page 207, sous chiffre 15, on trouve, comme provenant de Pomy près d'Yverdon, le fac-simile d'une dédicace à Mars Caturix. Alors que les lignes 3 et 4 n'ont manifestement pas été déchiffrées correctement, on lit sans problème, au début de la ligne 5, les lettres CAMII, soit Camil(li). Keller n'a pas pris garde à la coïncidence de son texte avec celui du n. 70 du recueil qu'il entendait compléter, mais il en révèle la source par la citation qui le suit: «Voici une copie d'inscription que j'ai retrouvée dans les notes de feu Mr. Correvon de Martines d'Yverdon. La pierre est perdue, en sorte qu'on ne peut vérifier cette copie qui paraît peu exacte (Fr. Troyon).»

Frédéric Troyon (1815-1866) est un archéologue vaudois qui devait devenir conservateur du Musée cantonal d'antiquités à Lausanne, mais qui eut à cœur de sauvegarder toutes les trouvailles faites sur le territoire de son canton. Il est de ceux qui avaient prêté leur concours à Mommsen. Pierre-François Correvon de Martines (1768-1840) fut syndic d'Yverdon et remplit diverses charges politiques pour son canton. Il manifesta très tôt son intérêt pour les inscriptions romaines en les copiant avec une grande rigueur et en a fait tenir plusieurs sous forme de croquis à L. de Haller (Haller von Königsfelden), qui les publia avec commentaire, dans le «Schweizer Geschichtsforscher» (II, 1817, et V, 1827). Il n'a pas communiqué l'inscription de Pomy, peut-être parce qu'il n'était pas satisfait de sa lecture, mais Mommsen ne l'en a pas moins jugée décisive, parce que Correvon a vu l'autel avant son transport à Genève et qu'il était alors sans doute en meilleur état que par la suite. En outre, le nom de Camillus avait l'avantage d'intégrer cette pierre dans un ensemble cohérent de documents propres au territoire helvétique, tandis que le cognomen Amitus était et demeure, à ma connaissance, sans parallèle.

Ayant repris récemment l'étude des Camilli, je suis allé au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, avec l'espoir d'y voir au moins le moulage signalé par E. Dunant. J'appris alors de M. Jacques Chamay, conservateur actuel des monuments antiques, qu'à la suite d'un échange de lettres avec la veuve du Dr. Pruvot et avec son plein accord, notre archéologue cantonal, M. Charles

Bonnet, était allé chercher à Antibes le monument original et l'avait ramené en 1983 au Musée d'Art et d'Histoire (voir aussi Genava, N.S. 32, 1984, 55), où il avait été lavé et nettoyé. Revoyant la pierre avec M. Chamay, qui a répondu avec une extrême obligeance à tous mes désirs, nous sommes tombés d'accord pour distinguer, au début de la ligne 5 et en dépit de nombreuses meurtrissures, les traces du C de Camillus. Mais le grès de l'autel étant très composite et, de ce fait, diversément coloré, se prête mal à la lecture et plus encore à la photographie. On fit donc un moulage

de son texte et c'est de ce moulage que nous donnons une image, prise avec un éclairage frisant.

Le moulage du siècle dernier, encore vu par Walser, n'ayant pas été retrouvé, nous n'avons pu comparer les deux documents. Mais la vue de l'original, dans son état actuel, et de sa copie en plâtre, ont levé les derniers doutes que nous pouvions entretenir. Le problème nous paraît donc résolu. Il demeure bien entendu possible à tout chercheur critique, d'aller voir au Musée d'Art et d'Histoire l'autel de Pomy pour se faire une opinion personnelle.

#### Notes

Remerciements: Cet article n'aurait pu être rédigé sans l'appui de nombreux collègues et amis. Je tiens à remercier d'abord Madame Regula Frei-Stolba, qui s'est intéressée d'emblée à mes recherches et, tout en y apportant une contribution importante (voir note 13), a relu mon manuscrit et m'a encouragé à le publier; Hans Bögli m'a reçu plus d'une fois à Avenches et, en me conduisant sur les lieux, m'a tenu au courant des trouvailles récentes; Daniel Paunier en a fait autant pour Bosceaz, où les fouilles qu'il dirige n'ont cessé de produire de nouvelles informations; Charles Bonnet a ramené lui-même d'Antibes à Genève l'autel de Pomy, qui est à l'origine de mon travail et sans la vue duquel je n'aurais pu l'achever; Jacques Chamay, conservateur au Musée d'Art et d'Histoire, s'est prêté à un examen approfondi du monument; et d'autres encore, que je ne puis énumérer tous ici. Cette page de remerciements serait toutefois incomplète, si je ne mentionnais le nom de Madame Ottavia Maurice qui, après avoir transcrit mon manuscrit sur son ordinateur, a dû se prêter à de que comporte mon article, je tiens à en assumer seul l'entière responsabi-lité. nombreuses corrections. Mais, conscient de la grande part d'hypothèses

- D. Castella et L. Flutsch, AS 13, 1990, 4, 185; cf. JbSGUF 74, 1991, 1
- Depuis César ou Auguste: M. Christol, Le droit latin en Narbonnaise, l'apport de l'épigraphie (en particulier dans la cité de Nîmes). Dans: Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise. Table ronde de Nîmes 1987 (1989) 87. Voir aussi A. Chastagnol, A propos du droit latin provincial. Iura, Riv. intern. di diritto romano et antico 38, 1987, 1.
- Depuis Auguste: D. van Berchem, Le droit latin et la formation du gentilice des nouveaux citoyens. Dans: Les routes et l'histoire. Public. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Lausanne 25 (1982) 155. Genève.
- CIL XIII, 5063, = G. Walser, Römische Inschriften in der Schweiz, Teil I: Westschweiz (1979) 138 s., no. 65 (Yverdon). Suèt., Vesp., 1,3. Cf. D. van Berchem, Un banquier chez les Helvètes. Ktema 3, 1978, 267, repris dans Les routes et l'histoire (voir note 3)
- F. Staehelin, Die Schweiz in römischer Zeit<sup>3</sup> (1948) 479. Basel.
- CIL XIII, 5064, = Walser (note 4) 140s., no. 66.
- Voir ci-après, notes 10 et 11.
- CIL XIII, 5051, = Walser (note 4) 194s., no. 92.
- CIL XIII, 5093, = Walser (note 4) 182184, no. 86. Nous lisons l'inscription comme R. Frei-Stolba, qui a revu toute la discussion à laquelle elle a donné lieu et au mémoire de qui nous renvoyons. Cf. Dessau, ILS, 2697, add. CIL XIII, 5094, = Walser (note 4) 184s., no. 87.
- Ce titre, qui jusqu'ici n'est attesté qu'à Avenches, est aussi porté par un certain D. Iulius C. filius Consors (CIL XIII, 11478, = Walser [note 4] 220s., no. 105). Dans un article sur l'onomastique des jumeaux, j'ai avancé l'hypothèse que D. Iulius Consors était le frère de C. Iulius

- Camillus dont il partage, avec la filiation l'appartenance à la tribu Fabia, qui semble avoir été propre à cette famille: D. van Berchem, Jumeaux. Dans: Mélanges Marcel Durry. REL 47bis, 1969, 49 (repris dans: Les routes et l'histoire [voir note 3] 151).
- Claude et les Helvètes, le cas de C. Iulius Camillus. Dans: Actes de la table ronde «Claude de Lyon, empereur romain», Paris - Nancy Lyon, 1992 (sous presse).
- D. van Berchem (note 5).
- Voir ci-après ce que nous disons de Camilos.
- CIL XIII, 5110, = Walser (note 4) 200s., no. 95. CIL XIII, 5054, = Walser (note 4) 128s., no. 60 (qui toutefois s'en tient à la première lecture, démentie par sa photographie; voir notre appen-

- CIL XIII, 6474; cf. F. Staehelin (note 6) 533s. CIL XIII, 5046; = Walser (note 4) 124s., no. 58. Plin., NH, VII, 201: iaculum cum ammento Aetolum Martis filium (invenisse dicunt)
- Caes., Bell. Gall., passim et notamment V, 48: tragula cum epistola ad ammentum deligata.
- Mélanges offerts à Jérôme Carcopino, Paris 1966, 941.
- D. van Berchem, Du portage au péage. Mus. Helv. 13, 1956, 199 (repris dans: Les routes et l'histoire [voir note 3] 67s.).
- App., Civ., 3, 98.
- Vell. Pat., 2, 64, 1
- Liv., Perioch., 120 (Teubner).
- Liv., loc. cit. (note 26); Oros. Hist., 6, 18.
- D. van Berchem, Observations sur le réseau routier des Allobroges. Bull. Soc. Antiq. France 1976, 137 (repris dans: Les routes et l'histoire [voir note 3] 103). Sur des monnaies allobroges, la légende initiale VOL ou VOLUNT (Voluntilus) est remplacée par CN. VOL, soit Cnaeus Pompeius Voluntilus. Elles seront publiées dans la thèse d'Y. van der Wielen sur les monnaies allobroges, en cours d'achèvement.
- Ce nom, Camilus ou l'un de ses proches pourrait aussi l'avoir reçu après la mort de Decimus Brutus, par exemple de M. Valerius Messala Corvinus, qui fit campagne contre les Salasses de la Vallée d'Aoste, en 34 av.J.-C., et qui pourrait s'être intéressé aux prolongement de la route du Grand Saint-Bernard en territoire helvétique. Le même Messala gouverna la Gaule, ou une partie d'entre elle, après Actium, et combattit en 29 ou en 28 des révoltes survenues dans le sud-est, ce qui lui valut de célébrer un triomphe en automne 27: A. Degrassi (cur.) Inscriptiones Italiae, vol. XIII, fasc. 1, Fasti consulares et triumphales (1947) 345 (pour octobre 27): M. Val. Messala ex Gallia; cf. Tib., El.,
- Walser (note 4) 230s., no.110. CIL XIII, 5153; = G. Walser, Römische Inschriften in der Schweiz, Teil II: Nordwest- und Nordschweiz (1980) 18s. 22, no. 117.